«GALAXY A17 | A26 | A36 | A56 5G »

CONDITIONS DE L'OFFRE

Du 15 septembre au 16 novembre 2025 inclus, Samsung vous rembourse :

- Jusqu'à **30€** pour l'achat ou la location d'un **Galaxy A17 5G** (tous modèles, tous coloris)
- Jusqu'à 50€ pour l'achat ou la location d'un Galaxy A26 5G (tous modèles, tous coloris)
- Jusqu'à **70€** pour l'achat ou la location d'un **Galaxy A36 5G** ou **A56 5G** (tous modèles, tous coloris)

Offre valable uniquement sur les produits neufs et dans la limite du montant payé pour le produit après déduction de toute réduction de prix éventuelle. Une seule participation par consommateur ou professionnel¹ (n'ayant pas vocation à revendre les produits achetés).

POUR OBTENIR VOTRE REMBOURSEMENT, VEUILLEZ SUIVRE LES ÉTAPES SUIVANTES :

- Achetez ou louez votre produit entre le **15 septembre et le 16 novembre 2025 inclus** auprès d'un point de vente ou d'un site internet (hors marketplace)² et hors réseau Orange (boutiques Orange, service client Orange, site Orange, site Sosh.fr, Orange Store) situé en France³.
- Inscrivez-vous ou connectez-vous grâce à votre compte Samsung sur www.samsung.com/fr/offer/cashback/jusqu'au 30 novembre 2025 inclus, complétez le formulaire de participation et chargez les éléments suivants :
 - Une photo de la preuve d'achat/de location (facture, ticket de caisse, contrat) avec le nom du produit, la date d'achat ou de location effective et le prix.
 Pour un achat en ligne, également une confirmation de commande (email ou capture d'écran) avec la date d'achat, le nom du produit, le nom du vendeur, le site internet et le prix.
 - **Une photo de l'étiquette** <u>préalablement découpée du carton d'emballage</u> du produit incluant le codebarres à 13 chiffres et le numéro IMEI à 15 chiffres. Assurez-vous que les éléments soient parfaitement lisibles.
 - Une photo de votre RIB avec vos coordonnées personnelles ainsi que vos IBAN et BIC⁴. Un IBAN ne peut être utilisé qu'une seule fois. Le nom présent sur le RIB doit être le même que celui de la preuve d'achat et que celui saisi dans le formulaire de participation en ligne.
 - <u>Pour les professionnels</u>, **une photo d'un justificatif d'immatriculation professionnelle** (inscription au RCS, extrait Kbis, datant de moins de trois mois).
- 3 Vérifiez vos informations et validez votre participation à l'offre **avant le 30 novembre 2025 inclus**. Vous recevrez un email de confirmation de votre participation.
- 4 Si votre dossier respecte les conditions de l'offre, vous recevrez votre remboursement dans un délai de 4 semaines à compter de la date de participation.

Pour suivre le traitement de votre participation, rendez-vous sur <u>www.samsung.com/fr/offer/cashback/</u> puis cliquez sur « Suivre ma participation».

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter par mail, chat sur <u>www.samsung.com/fr/contactus</u> ou partéléphone au 0148 63 00 00 (appel non surtaxé – du lundi au samedi, de 9h-20h). Toutes les dates sont exprimées suivant le fuseau horaire de la France métropolitaine.

En participant à l'offre, vous acceptez que les informations collectées soient enregistrées et traitées par Samsung Electronics France et ses prestataires aux fins de la gestion de l'opération, dans les conditions décrites dans la Politique de confidentialité de Samsung www.samsung.com/fr/info/privacy/. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité de ce traitement + 2 ans.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous avez également le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Vous pouvez exercer vos droits en faisant la demande sur www.samsung.com/request-desk.





¹Le siège social doit se situer en France métropolitaine, ou en DROM et COM zone euro et l'effectif doit être inférieur à 100 salariés.

² Une marketplace désigne une plateforme en ligne mettant en relation un vendeur tiers et des consommateurs en vue de la vente d'un produit.

³ À savoir la France métropolitaine (Corse comprise), les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et les COM zone euro (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin)

⁴ Votre établissement bancaire doit se situer sur le territoire d'un des pays membres de la zone SEPA (« Single Euro Payments Area ») incluant notamment l'Union Européenne. Sont membres de la zone SEPA tous les pays de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, le Royaume-Uni, Monaco et Saint-Marin.